

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026

Distr. générale
11 août 2023
Français
Original : anglais

Première session

Vienne, 31 juillet-11 août 2023

Rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session

I. Introduction

1. À sa soixante-dix-septième session, dans sa résolution [77/66](#), l'Assemblée générale a pris note de la décision prise par les Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires après avoir procédé aux consultations appropriées de tenir la première session du Comité préparatoire, à Vienne, du 31 juillet au 11 août 2023.
2. La Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, a donc ouvert la première session du Comité préparatoire le 31 juillet.
3. À la 1^{re} séance du Comité préparatoire, le 31 juillet, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement a fait une déclaration.
4. À la même séance, le Chef de cabinet du Bureau du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Jacek Bylica, a prononcé une déclaration.
5. À la même séance également, à la demande d'États parties, le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Robert Floyd, a fait une déclaration.
6. À la 2^e séance du Comité préparatoire, le 31 juillet, à la demande d'États parties, le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Ambassadeur Flávio Roberto Bonzanini, a prononcé une déclaration.
7. Les 113 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ci-après ont participé aux travaux de la première session du Comité préparatoire : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq,



Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

8. Le Comité préparatoire a tenu 19 séances ; des comptes rendus analytiques ont été établis pour la séance d'ouverture ([NPT/CONF.2026/PC.I/SR.1](#)), le débat général ([NPT/CONF.2026/PC.I/SR.1](#), [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.2](#), [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.3](#), [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.4](#), [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.5](#) et [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.6](#)) et la séance de clôture ([NPT/CONF.2026/PC.I/SR.18](#) et [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.19](#)), conformément à une décision du Comité. Les comptes rendus analytiques sont publiés séparément du présent rapport (voir annexe).

9. Le Chef du Service des armes de destruction massive du Bureau des affaires de désarmement, Christopher King, a assuré les fonctions de Secrétaire du Comité. Le Chef de cabinet du Bureau du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Jacek Bylica, représentait l'Agence.

II. Questions de fond et de procédure

A. Organisation des travaux du Comité préparatoire

10. En ce qui concerne la présidence des différentes sessions du Comité préparatoire et celle de la Conférence d'examen de 2026, les délégations étaient convenues de proposer qu'un représentant du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États préside la première session, un représentant du Groupe des États d'Europe orientale, la deuxième session, un représentant du Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la troisième session, et un représentant du Groupe des États non alignés parties au Traité, la Conférence d'examen de 2026. Tous les groupes ont été invités à présenter les candidatures à la présidence des différentes sessions du Comité préparatoire et à celle de la Conférence d'examen de 2026 dès que possible.

11. Conformément à cet accord, il a été proposé que Jarmo Viinanen, Ambassadeur pour la maîtrise des armements rattaché au Ministère finlandais des affaires étrangères, représentant le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, préside la première session. À sa 1^{re} séance, le 31 juillet, le Comité préparatoire a élu par acclamation l'Ambassadeur Viinanen Président de la première session.

12. À la même séance, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour suivant ([NPT/CONF.2026/PC.I/2](#)) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du (de la) Président(e).
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Débat général sur les questions liées à tous les aspects des travaux du Comité préparatoire.

5. Déclarations des organisations non gouvernementales.
6. Préparation de l'examen du fonctionnement du Traité conformément au paragraphe 3 de l'article VIII du Traité, en particulier examen des principes, des objectifs et des moyens de promouvoir l'application intégrale du Traité, ainsi que son caractère universel, y compris certaines questions de fond portant sur l'application du Traité et des décisions 1 et 2, compte tenu de la résolution relative au Moyen-Orient adoptée en 1995, du Document final de la Conférence d'examen de 2000 et des conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi, adoptées à la Conférence d'examen de 2010.
7. Organisation des travaux du Comité préparatoire :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Dates et lieux des sessions suivantes ;
 - c) Méthodes de travail :
 - i) Prise des décisions ;
 - ii) Participation ;
 - iii) Langues de travail ;
 - iv) Comptes rendus et documents.
8. Rapport sur les résultats de la session en vue de la prochaine session du Comité préparatoire.
9. Organisation de la Conférence d'examen de 2026 :
 - a) Dates et lieu ;
 - b) Projet de règlement intérieur ;
 - c) Élection du (de la) Président(e) et des autres membres du Bureau ;
 - d) Nomination du (de la) Secrétaire général(e) ;
 - e) Ordre du jour provisoire ;
 - f) Financement de la Conférence, y compris de son comité préparatoire ;
 - g) Documentation de base ;
 - h) Document(s) final(s).
10. Adoption du rapport final et des recommandations du Comité préparatoire destinés à la Conférence.
11. Questions diverses.
13. En outre, le Comité préparatoire a pris note du calendrier indicatif (NPT/CONF.2026/PC.I/INF/3) et du calendrier indicatif résumé (NPT/CONF.2026/PC.I/INF/4).
14. Pendant les échanges tenus au sujet de l'organisation des travaux du Comité préparatoire, les décisions suivantes ont été prises :

a) Élection du Bureau

Conformément à l'accord mentionné au paragraphe 10 du présent rapport, il a été proposé qu'Akan Rakhmetullin, Ambassadeur et Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies,

représentant du Groupe des États d'Europe orientale, préside la deuxième session. À sa 1^{re} séance, le 31 juillet, le Comité a élu par acclamation l'Ambassadeur Rakhmetullin Président de la deuxième session ;

b) Dates et lieux des sessions suivantes

À sa 1^{re} séance, le Comité a décidé de tenir sa deuxième session du 22 juillet au 2 août 2024 à Genève ;

c) Méthodes de travail

i) Prise des décisions

À sa 1^{re} séance, le Comité a décidé de faire son possible pour prendre ses décisions par consensus. Dans le cas où un consensus ne pourrait être atteint, il pourrait alors prendre des décisions conformément au règlement intérieur de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'appliquerait *mutatis mutandis* ;

ii) Participation

À sa 1^{re} séance, le Comité a décidé que les représentants d'États qui n'étaient pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires seraient autorisés, s'ils en faisaient la demande, à participer en qualité d'observateur aux séances du Comité autres que celles se déroulant à huis clos, à être placés dans la salle de réunion du Comité derrière les plaques nominatives de leur pays et à recevoir les documents du Comité. Ils seraient également autorisés à présenter des documents aux participants aux travaux du Comité. Aucun État non partie au Traité n'a assisté aux séances du Comité en qualité d'observateur ;

Le Comité a décidé que les représentants d'institutions spécialisées et d'organisations intergouvernementales internationales et régionales seraient autorisés, s'ils en faisaient la demande, à participer en qualité d'observateur aux séances du Comité autres que celles se déroulant à huis clos, à être placés dans la salle de réunion du Comité derrière les plaques nominatives de leurs organisations et à recevoir les documents du Comité. Ils seraient également autorisés à présenter par écrit leurs vues et observations sur des questions relevant de leur domaine de compétence, lesquelles pourraient être distribuées comme documents du Comité. En outre, le Comité a décidé, compte tenu de l'accord convenu à la troisième session du Comité préparatoire de la dixième Conférence d'examen, qui s'appliquerait *mutatis mutandis*, que les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales internationales et régionales seraient invitées à lui présenter des exposés, sur sa décision, au cas par cas. En conséquence, les institutions spécialisées et organisations intergouvernementales internationales et régionales ci-après étaient représentées en qualité d'observateur aux séances du Comité : l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Commission africaine de l'énergie nucléaire, l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, l'Union européenne, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Union interparlementaire, la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires,

l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ;

Le Comité a décidé que les représentants d'organisations non gouvernementales seraient autorisés, s'ils en faisaient la demande, à assister aux séances du Comité autres que celles se déroulant à huis clos, à être placés dans la zone leur étant réservée, à recevoir les documents du Comité et à mettre, à leurs frais, des documents à la disposition des participants aux travaux du Comité. Le Comité réserverait également à chaque session une séance aux organisations non gouvernementales afin qu'elles puissent intervenir devant lui. En conséquence, les représentants de 71 organisations non gouvernementales ont assisté aux séances du Comité ([NPT/CONF.2026/PC.I/INF/5](#)) ;

iii) Langues de travail

À sa 1^{re} séance, le Comité a décidé d'utiliser l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe comme langues de travail ;

iv) Comptes rendus et documents

À sa 1^{re} séance, le Comité a décidé que des comptes rendus analytiques seraient établis à chaque session pour la séance d'ouverture, le débat général et la séance de clôture. Seraient également consignées les décisions prises aux autres séances.

15. Le Comité préparatoire a réservé cinq séances au débat général sur les questions liées à tous les aspects de ses travaux, au cours desquelles 92 déclarations ont été faites. Il est fait état de ces déclarations dans les comptes rendus analytiques de ces séances ([NPT/CONF.2026/PC.I/SR.1](#), [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.2](#), [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.3](#), [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.4](#), [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.5](#) et [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.6](#)). En outre, conformément à la décision adoptée à sa 1^{re} séance, le Comité a invité les représentants de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à prononcer une allocution durant le débat général.

16. À sa 5^e séance, le 2 août, le Comité a entendu 16 déclarations prononcées par des organisations non gouvernementales.

17. Le Comité a consacré au total 10 séances au débat de fond au titre du point 6 de l'ordre du jour.

18. Le débat a été structuré selon un calendrier indicatif ([NPT/CONF.2026/PC.I/INF/3](#)), qui prévoyait que le même temps serait imparti à l'examen de trois questions d'ordre général et à celui de trois questions spécifiques.

19. Le Comité a examiné les trois questions d'ordre général ci-après, compte tenu de la répartition des points de l'ordre du jour entre les grandes commissions de la dixième Conférence d'examen ([NPT/CONF.2020/1](#), annexe V) :

a) Application des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, au désarmement et à la paix et à la sécurité internationales (articles premier et II et premier à troisième alinéas du préambule ; article VI et huitième à douzième alinéas du préambule ; article VII, plus particulièrement sous l'angle des grandes questions examinées par la Grande Commission I) ; garanties de sécurité (résolutions [255 \(1968\)](#) et [984 \(1995\)](#) du Conseil de sécurité ; arrangements

internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes) ;

b) Application des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, aux garanties et aux zones exemptes d'armes nucléaires (article III et quatrième et cinquième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec l'article IV et les sixième et septième alinéas du préambule ; articles premier et II et premier à troisième alinéas du préambule dans leurs rapports avec les articles III et IV ; article VII) ;

c) Mise en œuvre des dispositions du Traité relatives au droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles premier et II (paragraphe 3 de l'article III, article IV et sixième et septième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec les paragraphes 1, 2 et 4 de l'article III et les quatrième et cinquième alinéas du préambule ; article V) ; autres dispositions du Traité.

20. Le Comité s'est également penché sur les trois questions spécifiques suivantes :

a) Désarmement nucléaire et garanties de sécurité ;

b) Questions régionales, y compris en ce qui concerne le Moyen-Orient et la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient ;

c) Utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et autres dispositions du Traité.

21. Le Comité a également examiné la question de l'amélioration de l'efficacité de la procédure d'examen renforcé du Traité.

B. Organisation de la Conférence d'examen de 2026

22. Chargé de préparer la Conférence d'examen de 2026, le Comité préparatoire a pris les mesures suivantes :

a) Financement de la Conférence d'examen, y compris son comité préparatoire

À sa 1^{re} séance, le 31 juillet 2023, le Comité a décidé de prier le Secrétariat de lui communiquer pour sa deuxième session une estimation des coûts de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026, y compris son comité préparatoire ;

b) Nomination du Secrétaire général provisoire de la Conférence d'examen de 2026

À sa 1^{re} séance, le 31 juillet 2023, le Comité a décidé d'inviter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec les membres du Comité préparatoire, à désigner un fonctionnaire chargé d'agir en qualité de Secrétaire général provisoire de la Conférence d'examen de 2026, nomination qui serait confirmée ultérieurement par la Conférence elle-même.

C. Documentation

23. Pendant la session, la Commission était saisie des documents suivants :

NPT/CONF.2026/PC.I/1	Suite donnée aux conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 : dernière synthèse des rapports présentés par l'Autriche
NPT/CONF.2026/PC.I/2	Ordre du jour provisoire
NPT/CONF.2026/PC.I/3	Application du plan d'action convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 : rapport présenté par le Japon
NPT/CONF.2026/PC.I/4	Mesures 5, 20 et 21 du plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 : rapport présenté par les États-Unis d'Amérique
NPT/CONF.2026/PC.I/5	Rapport financier
NPT/CONF.2026/PC.I/6	Rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.1	Procédures relatives aux exportations de matières nucléaires et de certaines catégories d'équipements et de matières eu égard au paragraphe 2 de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – document de travail présenté par les pays ci-après en leur qualité de membres du Comité Zangger : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Türkiye et Ukraine
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.2	Note verbale datée du 2 juin 2023 adressée au Président désigné de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026 par le Gouvernement japonais : document de travail présenté par le Japon
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.3	Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération : document de travail soumis par le Japon
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.4	Vers un traité interdisant la production de matières fissiles : faire progresser la réalisation de l'objectif consistant à mettre un terme à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires lors du prochain cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes

	nucléaires – document de travail présenté par l’Union européenne
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.5	Faire avancer le désarmement nucléaire : document de travail présenté par l’Irlande au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique et Nouvelle-Zélande)
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.6	Renforcement de la transparence et amélioration du suivi de l’application de l’article VI : document de travail présenté par l’Irlande, la Nouvelle-Zélande et la Suisse
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.7/Rev.1	La criminalistique nucléaire au service de la sécurité nucléaire – document de travail présenté par l’Australie au nom des pays suivants : Allemagne, Canada, États-Unis d’Amérique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Singapour, Suède, Suisse et Thaïlande
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.8	Désarmement nucléaire : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.9	Essais nucléaires : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.10	Zones exemptes d’armes nucléaires : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.11	Le droit inaliénable de développer la recherche, la production et l’utilisation de l’énergie nucléaire à des fins pacifiques : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.12	Questions régionales : Moyen-Orient – document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.13	Garanties : document de travail présenté par les membres du Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.14	Garanties de sécurité contre l’emploi ou la menace d’emploi d’armes nucléaires : document de travail présenté par les membres du Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.15	Vérification : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.16/Rev.1	Les atomes au service du patrimoine : utilisation pacifique des techniques nucléaires en faveur des sciences du patrimoine – document de travail présenté par l’Australie,

	le Brésil, l'Égypte, la France, le Royaume des Pays-Bas et la République de Corée
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.17	Examen des « questions de Vienne » : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; respect et vérification ; contrôle des exportations ; coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ; sûreté nucléaire ; sécurité nucléaire ; mesures visant à dissuader les Parties de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – document de travail présenté par l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume des Pays-Bas et la Suède (« le Groupe des Dix de Vienne »)
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.18	Amélioration de la transparence en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires et renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, Pologne et Türkiye)
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.19	Garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.20	Désarmement nucléaire : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.21	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.22	Le droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.23	Renforcement des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires : document de travail présenté par le Japon
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.24	Mesures visant à réduire l'ampleur des risques associés aux armes nucléaires et mesures destinées à éviter toute augmentation de ces risques : document de travail présenté par l'Autriche, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, Kiribati, le Liechtenstein, Malte, le Mexique, Saint-Marin et la Thaïlande
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.25	Faire progresser les efforts d'intégration des questions de genre dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par l'Australie, le Canada, l'Espagne, l'Irlande, le Mexique, la Namibie, la Norvège, le Panama, les Philippines, la Suède, la Thaïlande et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

NPT/CONF.2026/PC.I/WP.26	Énergie nucléaire : présentation de l'offre déposée par la France – document de travail présenté par la France
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.27	Examen de l'utilisation et des essais d'armes nucléaires par le passé : document de travail présenté par le Kazakhstan et Kiribati
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.28	L'énergie nucléaire : une voie vers le zéro émission nette – document de travail présenté par la Bulgarie, le Canada, les Émirats arabes unis, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Hongrie, le Japon, la République tchèque, la Roumanie, la Slovénie et la Suède
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.29	État d'avancement du Dialogue soutenu sur les utilisations pacifiques s'agissant de contribuer au renforcement de la coopération, comme prévu à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par l'Albanie, l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, le Chili, le Danemark, les Émirats arabes unis, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, le Ghana, la Hongrie, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, la Lettonie, la Lituanie, la Macédoine du Nord, le Maroc, le Mexique, la Norvège, le Panama, le Paraguay, les Philippines, la République de Corée, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sénégal, Singapour, la Suède, la Suisse et la Thaïlande
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.30	Réduction du risque nucléaire : document de travail présenté par la Chine
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.31	Coopération en matière de sous-marins nucléaires entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique et l'Australie : document de travail présenté par la Chine
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.32	Élimination des eaux contaminées par des substances nucléaires provenant de la centrale nucléaire japonaise de Fukushima Daiichi : document de travail présenté par la Chine
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.33	La sûreté et la sécurité nucléaires au service du développement de l'énergie nucléaire et de ses applications : document de travail présenté par la France
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.34	Document de travail présenté par le Président du groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : recommandations à l'intention du Comité préparatoire quant aux mesures qui permettraient d'améliorer l'efficacité, l'efficience, la transparence, la conformité au principe de responsabilité, la coordination et la continuité du processus d'examen du Traité
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.35	Non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par la République arabe syrienne

NPT/CONF.2026/PC.I/WP.36	Déclaration conjointe concernant le défi nucléaire en République populaire démocratique de Corée, approuvée par l'Afghanistan, l'Albanie, l'Allemagne, l'Andorre, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, le Canada, le Chili, Chypre, la Colombie, le Costa Rica, la Croatie, le Danemark, Djibouti, El Salvador, les Émirats arabes unis, l'Équateur, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, le Guatemala, la Hongrie, les Îles Marshall, l'Iraq, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, la Jordanie, Kiribati, le Koweït, la Lettonie, le Liban, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, le Maroc, le Mexique, Monaco, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, le Pérou, la Pologne, le Portugal, le Qatar, la République de Corée, la République de Moldova, la République dominicaine, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, la Serbie, Singapour, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la Türkiye, l'Ukraine, l'Uruguay, le Yémen et l'Union européenne
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.37	Renforcer le dialogue sur les rapports nationaux de mise en œuvre : document de travail présenté par la France
NPT/CONF.2026/PC.I/WP.38	Réflexions du Président de la première session du Comité préparatoire sur les questions qui pourraient faire l'objet d'un débat approfondi lors de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026
NPT/CONF.2026/PC.I/INF/1	Informations destinées aux États parties, États observateurs et organisations intergouvernementales
NPT/CONF.2026/PC.I/INF/2	Informations destinées aux organisations non gouvernementales
NPT/CONF.2026/PC.I/INF/3	Calendrier indicatif
NPT/CONF.2026/PC.I/INF/4	Calendrier indicatif (résumé)
NPT/CONF.2026/PC.I/INF/5	Liste des organisations non gouvernementales
NPT/CONF.2026/PC.I/INF/6	Liste des membres du Secrétariat
NPT/CONF.2026/PC.I/INF/7	Liste des participants
NPT/CONF.2026/PC.I/CRP.1	Projets de décision concernant l'organisation des travaux du Comité préparatoire et de la Conférence d'examen de 2026 (en anglais seulement)
NPT/CONF.2026/PC.I/CRP.2	Projet de rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session
NPT/CONF.2026/PC.I/MISC.1	Liste provisoire des participants

24. Une liste des délégations prenant part aux travaux du Comité préparatoire, notamment les États parties au Traité, les États observateurs, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales internationales et régionales, est consignée dans le document publié sous la cote [NPT/CONF.2026/PC.I/INF/7](#).

Annexe

Comptes rendus analytiques de la première session du Comité préparatoire

Les comptes rendus analytiques seront publiés séparément dans les documents [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.1](#), [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.2](#), [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.3](#), [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.4](#), [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.5](#), [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.6](#), [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.18](#) et [NPT/CONF.2026/PC.I/SR.19](#).
